

BULLETIN D'INSCRIPTION 2011-2012**à remettre à votre professeur à la première leçon**

Nom	<input type="text"/>	Tél. 1	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Tél. 2	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Le cas échéant, Nom et prénom du parrain		<input type="text"/>	

Instrument(s) Guitare Synthé
 Piano Accordéon
 Orgue

Durée des cours :

Les cours sont individuels et dispensés à raison d'une demi-heure par semaine.

Tarif des cours :

Le forfait mensuel est de 60 € par élève et par instrument.

Règlement des cours :

Le montant des cours est payable de manière forfaitaire, au mois. Le règlement s'effectue auprès de votre professeur à la première leçon de chaque mois. L'encaissement par chèque s'effectue la dernière semaine du mois.

Leçon gratuite :

Le forfait est calculé sur la base de quatre leçons. En fonction du calendrier, il se peut que l'élève bénéficie d'une cinquième leçon. Celle-ci est gratuite et permet donc de compenser d'éventuelles absences et/ou jours fériés.

Jours fériés :

Les jours fériés ne sont pas travaillés mais comptent comme un cours. La cinquième leçon gratuite sur certains mois compense ce désavantage.

Absence de l'élève :

En cas d'absence, le forfait reste dû, les cours ne pouvant être reportés pour des raisons de calendrier. Toutefois, dans un souci d'équité entre élèves et professeurs, le prix du forfait est dégressif et calculé selon le barème ci-dessous :

- 5 cours dans le mois = 60 € (4 leçons plein tarif + 1 leçon gratuite)
- 4 cours dans le mois = 60 € (4 leçons plein tarif)
- 3 cours dans le mois = 60 € (4 leçons plein tarif)
- 2 cours dans le mois = 45 € (2 leçons plein tarif + 2 leçons demi-tarif)
- 1 cours dans le mois = 37,50 € (1 leçon plein tarif + 3 leçons demi-tarif)

En cas d'absence d'un mois entier, le créneau horaire sera considéré comme vacant donc disponible aux élèves en liste d'attente.

Absence du professeur :

En cas d'absence du professeur, la leçon est déduite du forfait ou récupérée.

Parrainage :

Tout élève inscrit au Centre Musical a la possibilité, s'il le souhaite, de parrainer un nombre illimité de nouveaux élèves. Une déduction de 2,50 € est alors offerte au parrain (pour chaque filleul inscrit) et à chacun de ses filleuls, chaque mois et aussi longtemps que parrain et filleuls restent inscrits.

Instrument supplémentaire :

Le forfait mensuel est réduit de 2,50 € par instrument pour les élèves pratiquant plusieurs instruments au sein du Centre Musical.

Fermeture de l'école :

L'école est fermée le samedi après-midi (répétitions et/ou concerts) et le dimanche.

Vacances scolaires :

Les cours ont lieu normalement pendant les vacances scolaires à l'exception du mois d'août où l'école est fermée.

Pendant le mois de juillet, compte tenu des nombreuses absences dues aux vacances, les cours seront réglés à la leçon. Le prix de la leçon est calculé en divisant le forfait mensuel par quatre.

Rentrée :

Pour que les élèves bénéficient de toutes leurs leçons à la rentrée, les cours reprennent le 1er septembre. Par conséquent, le forfait s'applique dès le mois de septembre.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à Nevers, le

SIGNATURE (celle des parents pour les mineurs)